

## Préserver la paix et la prospérité

En dépit de son succès, le Processus de Kimberley doit rester vigilant envers les mouvements rebelles qui pourraient vouloir utiliser les diamants pour menacer la paix et la prospérité. En quelques années, le Processus de Kimberley a développé des règles solides, mais leur mise en œuvre efficace sur le terrain, dans tous les pays participants, reste un défi majeur pour l'avenir.

*Afrique de l'Ouest: les derniers diamants des conflits.* Le Processus de Kimberley et les Nations Unies ont travaillé ensemble pour relever le défi des diamants des conflits en provenance de Côte d'Ivoire. Depuis le début des hostilités en Septembre 2002, les régions productrices de diamants dans les territoires du nord occupés par les forces rebelles sont la dernière source de diamants des conflits dans le monde. Depuis le début, le Processus de Kimberley a interdit l'importation des diamants de Côte d'Ivoire, et, en décembre 2005, un embargo des Nations Unies a étendu cette interdiction aux pays non-membres du Processus de Kimberley. Les experts du Processus de Kimberley ont collaboré avec les Nations Unies pour surveiller la production dans ces régions. Le Processus de Kimberley a également convenu d'un plan d'action avec le Ghana afin de renforcer les contrôles et de s'assurer que les diamants en provenance de Côte d'Ivoire ne puissent pas passer sur son territoire.

*Amérique du Sud: contrebande de diamants dans la jungle amazonienne.* Le Processus de Kimberley s'est récemment attaqué à la contrebande de diamants dans cette vaste région qu'est l'Amazonie. En 2005, une importante fraude diamantaire fut découverte au Brésil, suivie par une série d'arrestations, la décision du Brésil d'interrompre ses exportations, de réformer sa réglementation et de renforcer les contrôles sur le commerce de diamants. Le Processus de Kimberley a décidé d'envoyer des experts dans cette région afin d'évaluer les risques réels, et de promouvoir une coopération régionale entre le Brésil, le Venezuela et la Guyane afin d'améliorer les contrôles et d'éliminer les lacunes qui pourraient permettre aux diamants des conflits de pénétrer dans les circuits du commerce légal.

*Vigilance en Afrique Centrale:* Malgré les progrès de la paix en Afrique Centrale, des guerres sporadiques entre les armées nationales et diverses factions rebelles continuent dans certaines régions, parfois riches en diamants et autres ressources naturelles. Le Processus de Kimberley doit donc rester vigilant et travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales concernées afin d'empêcher les diamants d'alimenter les conflits et de s'assurer qu'ils contribuent au contraire à un développement durable de la région.

## Les objectifs de la Présidence européenne: les diamants au service du développement.

La Communauté européenne présidera le Processus de Kimberley en 2007, et entend contribuer activement au combat mené contre les diamants des conflits et soutenir une bonne gestion des ressources naturelles pour un développement durable. Les objectifs de la Communauté Européenne seront en particulier:



- **Intensifier la lutte contre les diamants des conflits en renforçant le Processus de Kimberley** par la mise en œuvre de recommandations issues de l'examen triennal, par un meilleur suivi de la mise en œuvre des règles, par des contrôles internes plus efficaces dans les pays participants et en assurant une plus grande transparence
- **Promouvoir la paix et la sécurité en utilisant le Processus de Kimberley comme un instrument actif de prévention des conflits**, en conjonction avec d'autres moyens diplomatiques et politiques. Le Processus de Kimberley a un rôle actif à jouer dans les situations post-conflits telles qu'en République Démocratique du Congo ou en Sierra Leone où la paix est fragile, ainsi qu'en appui aux embargos mis en place par les Nations Unies et aux efforts internationaux pour la paix dans des pays comme le Liberia ou la Côte d'Ivoire.
- **Soutenir le développement et la prospérité par une utilisation durable des ressources naturelles.** Bien que qu'il ne soit pas à l'origine un instrument de développement, le Processus de Kimberley peut aider les gouvernements à gérer efficacement leurs ressources naturelles et à lutter contre la criminalité et la corruption. Le Processus de Kimberley, en tant qu'instrument de régulation du secteur des diamants, complète d'autres initiatives internationales visant à une bonne gouvernance des ressources naturelles, telles que «Initiative Diamant et Développement (DDI)» ou l'«Initiative pour la Transparence des Industries Minières (EITI)».

Pour plus d'informations sur le Processus de Kimberley:

- L'Union Européenne et le Processus de Kimberley ([http://ec.europa.eu/comm/external\\_relations/kimb/intro/index.htm](http://ec.europa.eu/comm/external_relations/kimb/intro/index.htm))
- Le site officiel du Processus de Kimberley (<http://www.kimberleyprocess.com>)



COMMISSION EUROPÉENNE  
Relations extérieures



NF-76-06-553-FR-C



## Présidence européenne du Processus de Kimberley

Diamants, conflits et développement



© Global Witness

## Diamants et conflits, une histoire parfois sanglante

Dans les années 90, certaines armées rebelles en Afrique ont utilisé les diamants afin de mener de terribles guerres civiles: l'UNITA en Angola, le Front Révolutionnaire Uni au Sierra Leone, soutenu par le chef de guerre et Président Charles Taylor, ainsi que les Forces Rebelles en République Démocratique du Congo ont financé leurs activités guerrières par l'exploitation des diamants. Du fait de leur petite taille, de leur valeur et de la facilité avec laquelle ils peuvent être dissimulés, les diamants représentaient une réelle aubaine pour ces chefs de guerre et autres criminels pratiquant l'achat d'armes et de drogues, l'évasion fiscale ou le blanchiment d'argent.

Selon la définition des Nations Unies, les diamants des conflits, aussi appelés «diamants du sang», sont des diamants bruts utilisés par des mouvements rebelles ou leurs alliés afin de financer des conflits qui visent à renverser des gouvernements légitimes.

Le Processus de Kimberley est né en 2000 en réaction à ces pratiques, lorsque les industries diamantaires, des organisations non-gouvernementales et les gouvernements se sont réunis à Kimberley en Afrique du Sud afin d'examiner les moyens d'enrayer le financement des conflits par les diamants. Les Nations Unies ont soutenu ces efforts qui ont abouti à la création d'un système de certification en 2003.

Le système de certification du Processus de Kimberley requiert des pays participants un contrôle de la production et du commerce des diamants bruts. Sur base de ces contrôles, les participants peuvent émettre des certificats du Processus de Kimberley qui garantissent l'origine non-confliktuelle des diamants bruts qu'ils exportent. Actuellement, quelques 70 pays participent au Processus de Kimberley, dont tous les grands centres de production, de taille et de commerce de diamants. Le commerce de diamants avec des pays non-participants, qui n'appliquent pas les mêmes règles, est interdit afin de préserver l'intégrité du commerce légal dans le cadre du Processus de Kimberley.

## Le Processus Kimberley, les diamants contre les conflits

En quelques années, le Processus de Kimberley a réussi à réduire considérablement le phénomène des diamants des conflits. Les estimations indiquent que les diamants des conflits représentent aujourd'hui moins de 1% du commerce international de diamants bruts, contre plus de 4% dans les années 90. Plusieurs facteurs ont contribué à la fin des conflits en Afrique de l'Ouest, en République Démocratique du Congo et en Angola, dont le Processus de Kimberley qui continue à jouer un rôle déterminant. La véritable réussite du Processus Kimberley se mesure donc plus par ses effets sur la vie des habitants de ces pays que par les données commerciales.

En réalité, le Processus de Kimberley a fait plus que simplement endiguer le commerce illégal de diamants des conflits: il contribue aussi à la stabilisation de pays fragiles et à leur développement. Le Processus de Kimberley contribue à intégrer le commerce de diamants dans un cadre légal, générant ainsi une augmentation des revenus qui peuvent servir au développement de ces pays. A titre d'exemple, la Sierra Leone a exporté

plus de 140 millions de dollars de diamants en 2005, comparé à une exportation quasi-nulle à la fin des années 90. La République Démocratique du Congo a enregistré un niveau record d'exportation depuis la découverte de diamants en 1907, avec plus de 900 millions de dollars en 2005.



© Global Witness

L'efficacité du Processus de Kimberley 2006 en tant qu'instrument de lutte contre les diamants des conflits a été confirmée par l'examen triennal réalisé en 2006 par les représentants de gouvernements, de l'industrie et de la société civile. Les participants se sont également mis d'accord sur certaines recommandations afin de persévérer et consolider le Processus de Kimberley, en particulier par un suivi plus systématique de sa mise en œuvre et le renforcement des contrôles internes dans les pays participants, ainsi que par une meilleure transparence des données statistiques.

## Le Processus de Kimberley en action

Les pays membres du Processus de Kimberley ne commercialisent les diamants bruts qu'entre eux, à l'exclusion des pays non-participants qui n'appliquent pas les mêmes règles. Les pays participants sont tenus de n'accepter que les diamants accompagnés d'un certificat garantissant leur origine «hors conflit». Les pays participants doivent dès lors contrôler la production et le commerce sur leur marché intérieur afin d'être en mesure de fournir cette garantie. Ils doivent également préparer un rapport annuel et présenter régulièrement des statistiques de production et de commerce. En outre, des experts effectuent régulièrement des visites sur le terrain pour évaluer les conditions de mise en œuvre du Processus de Kimberley. Au delà des règles du Processus de Kimberley, l'industrie du diamant a mis en place un système de garantie afin de retracer le parcours des pierres jusqu'au montage en bijou, de manière à garantir au client que les diamants achetés ne financent pas de conflits. Dans l'ensemble, on estime aujourd'hui que plus de 99% des diamants sont «propres».



Le Processus de Kimberley est un instrument unique sur la scène internationale, et est fondé sur un partenariat entre gouvernements, industrie et société civile. Sa présidence est assurée par les pays participants selon un système de rotation: la Communauté Européenne assurera la présidence en 2007, succédant à l'Afrique du Sud, au Canada, à la Russie et au Botswana. La présidence organise notamment une réunion plénière annuelle du Processus, tandis que l'essentiel du suivi est assuré par des groupes de travail utilisant les moyens de communication modernes. Le Processus de Kimberley fonctionne par consensus ce qui contribue à la responsabilisation des participants. C'est via la législation nationale que ces règles internationales prennent leur force juridique. Cette structure flexible et cette approche pragmatique caractérisent le Processus de Kimberley depuis sa conception.

## Le rôle de l'Union Européenne dans le Processus de Kimberley

Depuis le début, la Communauté Européenne a joué un rôle actif dans le Processus de Kimberley, y voyant un instrument de prévention des conflits contribuant à la paix et à la sécurité internationale. Le Processus de Kimberley est par conséquent complémentaire aux actions de coopération au développement de la Communauté Européenne, qui soutient un développement économique et social durable et lutte contre les conflits, la corruption et la mauvaise gouvernance.

Par ailleurs, la Communauté Européenne joue un rôle important dans le commerce de diamants, puisqu'Anvers et Londres notamment figurent parmi les plus importants centres d'échanges au monde. En outre, la Communauté Européenne représente également un marché majeur pour la consommation des produits finis tels que les diamants polis.

Les règles du Processus de Kimberley sont mises en œuvre au sein de la Communauté Européenne par le règlement CE 2368/2002 qui définit les contrôles sur les importations et exportations de diamants et les règles d'émission des certificats du Processus de Kimberley. Les administrations nationales des Etats Membres sont responsables, parfois en collaboration avec les industriels du diamant, pour la mise en œuvre de ces règles sous la supervision de la Commission Européenne.



© De Beers